

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ Arrêté du 27 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre des concours 2025 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1^{er} octobre 2025).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051410278>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ Nouveau régime de protection sociale complémentaire au ministère
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/188380>
- ✓ Compte personnel de formation
La deuxième commission du compte personnel de formation 2025 se tiendra le jeudi 26 juin 2025. La date limite de dépôt de dossier auprès de votre RH de proximité est fixée au lundi 28 avril 2025. Vous trouverez la fiche explicative ainsi que la liste des documents à fournir via le lien suivant :
[Intranet Justice/SG : Ressources humaines/Le compte personnel de formation \(CPF\)](#)
- ✓ La campagne d'évaluation au titre de l'année 2024 est prolongée
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/188452>
- ✓ Retour sur la Journée internationale des droits des femmes
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/188432>
- ✓ Enquête qualité : les agents au cœur de l'amélioration de l'offre - DAP
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/188457>
- ✓ Adjointes techniques (hors DAP) - Campagne mobilité - prise de fonction au 1^{er} septembre 2025
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/159442>

VIE PUBLIQUE

 Vie publique
Au cœur du débat public

- ✓ Inspection générale de l'administration : Rapport d'activité 2024
[Présentation](#) du rapport de l'IGA publiée le 02 avril 2025



À partir du **1^{er} octobre 2025**, un **nouveau régime de protection sociale complémentaire** (PSC) entre en vigueur.

Ce nouveau régime fait suite à un appel d'offres lancé dans le cadre des marchés publics, à la suite d'une négociation conduite avec les organisations syndicales interministérielles et ministérielles. S'agissant du panier de soin commun à tous les agents publics et des cahiers des charges visant les options en matière de santé et de prévoyance pour les agents du ministère de la Justice, c'est la mutuelle Intérieure qui a été retenue pour les 6 prochaines années.

Ce nouveau contrat concerne **tous les agents, actifs, retraités et ayants droit** (conjoint, enfants), **les magistrats** et les agents de **sept établissements rattachés**.

• **Couverture santé :**

Une couverture santé à adhésion obligatoire (sauf dérogation et retraités) : un **socle de soins et trois niveaux d'options**.

Le ministère prend en charge 50 % de la cotisation de base de l'agent, + 5 €/mois si vous prenez une option.

• **Prévoyance :**

L'adhésion reste facultative - Participation de l'État : **7 €/mois**

LE CONGÉ DE PATERNITÉ

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

Fonction publique : le congé de paternité ne peut pas être refusé pour nécessités de service

Le tribunal administratif de Poitiers a annulé le 13 mars 2025 le refus opposé par un centre pénitentiaire à la

demande de congé de paternité présentée par l'un de ses fonctionnaires. L'administration mettait en avant des nécessités de service pour justifier son refus. Une pratique illégale selon les juges.



« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »